

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?La-laicite-a-la-francaise-havre-de>



La laïcité "à la française", havre de paix pour les non-croyants ?

- NOS TRAVAUX - La liberté de conscience -



Date de mise en ligne : samedi 15 mars 2008

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Il y a quelques semaines, au sein de notre groupe, nous débattions de "la laïcité, havre de paix pour le croyant".

[La laïcité, un havre de paix pour le croyant](#)

Mais est-elle aussi havre de paix pour le non-croyant ? Pas une seule fois, il n'en a été question, comme si cela allait de soi...

Pourtant, la déclaration de Latran de notre président de la République, éclaire d'une toute autre lumière sa conception de l'égalité citoyenne : il y aurait ceux qui espèrent et les autres, sorte de sous citoyens à la morale douteuse, en tout cas inférieure à celle enseignée par le pasteur ou le curé, (et pourquoi pas à celle des imams, des rabbins etc...)

Il me semblait que Monsieur Sarkozy avait été élu président d'une République LAIQUE. Merci à B.H. Levy de nous rappeler (Marianne du 11-17 mars 2008) que "LAIC" **n'est pas une croyance mais un cadre**... le nom d'un espace, juste un espace, espace public (plus que public)", espace institutionnel tout simplement où les différences ethniques, religieuses, de couleur de peau... n'ont pas lieu d'être. Spécificité française, certainement bien éloignée par exemple du communautarisme anglo-saxon, qui privilégie justement les regroupements en fonction de ces critères.

Une question : peut-il exister, dans ces pays, des communautés de non-croyants ?

Difficile, quand il y a une religion d'état ou lorsque le président prête serment devant un dieu.

Alors, **la laïcité à la française** est aussi un havre de paix pour les non-croyants et il serait inconcevable, que "quelques aménagements techniques" aboutissent à détruire cet espace institutionnel si fragile qui garantit depuis plus d'un siècle une égalité de droit et de devoir à chaque citoyen, croyant ou non-croyant.